

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
RALLYCROSS de LOHEAC
CHAMPIONNAT DE FRANCE & COUPE DE FRANCE 2024
30/31 août & 1er septembre 2024
Permis d'organiser N° 511 du 17/07/2024

Additif N°1 de l'Organisateur
Concernant le règlement particulier.



Article 1. ORGANISATION

Article 1.1 Officiels

Ajouter :

Directeur de course stagiaire :

- Damien HENRY

Licence 12355

- Franck CLIPET

Licence 307572

Commissaire technique Stagiaire

- Charles QUEGUINER

Licence 197271

Article 1.2 Horaires

Vérifications administratives

Vendredi 13H45 à 16H15

Vérifications techniques

Vendredi 14H00 à 16H30

1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs

Vendredi 16H00

ESSAIS, ordre de passage :

Les essais se dérouleront dans l'ordre du classement du championnat et de la Coupe de France après l'épreuve de Kerlabo.

Les engagés occasionnels à la suite du classement du championnat par ordre des numéros croissants.

Article N°8 Pénalités

Article 8.1 Récapitulatif des pénalités

Pour les articles suivants application d'un barème de pénalité en temps.

(En caractères gras les modifications)

Articles

8.1.6.2.5 Non-respect des limites et /ou du balisage de la piste (marqueurs)

Sans gain de place

Pénalité de 5 secondes par infraction

Avec gain de place dans les manches, ½ finales et finales : 15 secondes par infraction constatée.

Selon les circonstances, transmission du rapport au CCS pour d'éventuelle sanctions pouvant aller jusqu'à la disqualification.

8.1.6.2.7 Poussettes (volontaires ou non) et/ou attaques directes

Sans conséquence, sans gain de place

Drapeau avertissement

Poussette sans gain de place - récursive dans la manche :

5 secondes

Poussette avec gain de place :

15 secondes

Poussette avec gain de place entraînant l'arrêt du concurrent poussé pendant la manche, ½ finale ou finale :

30 secondes

Selon les circonstances transmission du rapport au CCS pour d'éventuelle sanctions pouvant aller jusqu'à la disqualification.

Le Comité d'organisation